

s.C.41.Isr.111.0. - WL.

Berne, le 2 septembre 1954.

N o t e

pour Monsieur le Ministre Schaffner,
Directeur de la Division du commerce

Le Légation de Suisse en Israël nous a fait parvenir copie des rapports qu'elle a adressés à la Division du commerce les 16 et 23 août dernier au sujet de la conclusion éventuelle d'un accord commercial et de paiements entre Israël et la Suisse.

Dans son rapport du 16 août, notre représentation nous signale que M. Tolkowsky, ministre d'Israël en Suisse, aurait été chargé de sonder nos intentions à cet égard. Or, jusqu'à présent, nous n'avons été l'objet d'aucune démarche de ce genre.

Nous partageons quant à nous pleinement les conclusions auxquelles arrive notre légation en ce qui a trait à l'opportunité d'une telle opération. Nous sommes de l'avis que, si déjà du point de vue commercial la conclusion d'un tel accord semble offrir plus d'inconvénients que d'avantages, sur le plan politique également, elle ne nous paraît pas opportune en raison de la situation actuelle dans le Moyen-Orient et la tension qui existe entre les Etats arabes et Israël. La presse libanaise n'a-t-elle pas relevé dernièrement que les échanges entre Israël et la Suisse avaient une nette tendance à s'amplifier alors qu'en revanche nos relations avec le Liban étaient loin de suivre le même rythme encourageant? Une négociation de ce genre risquerait donc de créer un état d'esprit préjudiciable à nos intérêts dans cette partie du monde sans offrir, en revanche, l'avantage de fortifier les échanges israëlo-suisse (cf. les expériences faites en cette matière par la France notamment). Nous pensons qu'il conviendrait de laisser cette question pour l'instant en suspens. Nous serions heureux de connaître, à notre tour, les réactions qu'appellent de votre part les suggestions de M. Bartur, chef de la Division économique du Ministère des Affaires étrangères d'Israël.

